



## Divorces amiable ou pas ?

Par **Thavany33**, le **08/04/2011** à **10:44**

Bonjour, rnJ'ai quitté mon mari il y a 5 mois maintenant et je voudrais divorcer. rnJ'etais femme au foyer handicaper a 80% et nous n'avons jamais eu d'enfants mon mari gagne le smic sois environs 1100 euro par mois. rnNos relation semble amical et lorsque je lui ai dis que j'avais contacter un avocat il m'a repondu qu'il etait d'accord pour un divorce amiable. Cependant lorsque l'avocat l'a contacté il lui a dit qu'il n'avais pas de quoi le payer et que par concequent il devait repousser le divorce. rnJ'ai donc recontacter mon mari et je lui ai dis que si il ne voulais pas divorcer amiable j'entamerais u ne procedure de divorce quand meme seule de mon coté mais que la ça coutera bien plus cher il m'a dis qu'il voulais attendre plus d'an un et demi avant de commencer une procedure de divorce ce dont je ne suis pas du tout d'accord. rnJe ne touche pour tout revenue que la cotorep pour vivre et je voudrais savoir si je devrais payer en cas de divorce non amiable ou si mon mari sera obliger de tout payer j'ai peur de me lancer dans une procedure trop couteuse pour moi si il insiste a ne pas vouloir divorcer. rnJ'espere avoir ete comprehensible dans ma demande et je vous remercie de me donner toutes les informations qui me seront necessaire en cas de litige. rnEncore merci

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **10:55**

La 1ère question à vous poser est : pouvez-vous imposer le divorce à votre mari s'il n'en veut pas ? Dans ce cas, vous devez pouvoir prouver une faute. rnEnsuite, vous avez droit à l'aide juridictionnelle à 100% donc quand vous prenez un avocat, vous demandez bien s'il accepte l'aide juridictionnelle à 100%. Si oui, vous faites votre demande d'aide, en inscrivant son nom

Par **Thavany33**, le **08/04/2011** à **13:03**

Je vous remercie pour cette reponce rapide  
Effectivement la question d'imposer le divorce a mon mari m'est venue a l'esprit je m'en veux de l'obliger a faire ce qu'il ne veut pas mais si je pense a lui je ne pense plus a moi ce que je fais depuis trop longtemps deja.  
Mais que puis-je faire si moi je le veux et lui pas ? rester marié ?  
Mon mari n'a pas de faute grave si ce n'est une indifference a mon egard pendant plus de 5 ans Je ne dis pas que je n'ai rien a me reprocher mais je n'en pouvais plus.  
Je vais essayer l'aide juridictionnelle mais prend t'elle en charge meme les divorces qui ne sont pas amiable ?  
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **14:13**

L'aide juridictionnelle paye l'avocat quel que soit le mode de divorce.  
Si vous ne pouvez pas lui imposer le mariage maintenant, vous pourrez avec deux ans de séparation